

Un chef d'entreprise en grève de la faim pour sauver 25 000 emplois

Face à la menace qui pèse sur 25 000 emplois et toute une branche professionnelle, Didier Mangel, gérant du Groupe AVS, a débuté une grève de la faim ce matin, lundi 19 avril.

L'enjeu

En France, le portage salarial représente aujourd'hui 30 000 salariés et 150 entreprises spécialisées.

Depuis 18 mois, le gouvernement a confié au PRISME qui regroupe les professionnels de l'intérim, la mission d'organiser l'activité de portage. Alors qu'ils ne connaissent pas le métier puisqu'ils ne l'ont jamais exercé, ils ont évincé des négociations les trois instances représentatives du portage salarial.

Les sociétés de portage doivent aujourd'hui faire face au « hold-up » de leur branche mené par le PRISME qui cherche à s'accaparer le portage salarial des cadres afin d'élargir le marché des agences d'intérim.

En voulant évincer les non-cadres qui représentent au moins 80% des métiers du portage salarial, en fixant un minimum de facturation de l'ordre de 5 000 € HT par mois, le PRISME obligerait 25 000 à 30 000 portés à se diriger vers le pôle emploi.

C'est le lundi 3 mai 2010 avec la remise du rapport du PRISME au gouvernement que se jouera le sort de ces 30 000 emplois. Et plus largement, d'un statut reconnu aujourd'hui unanimement (ou presque...) comme porteur d'avenir !

L'action du collectif

Depuis plus d'un mois, le collectif EPS (Entreprises de Portage Salarial) mené par Didier Mangel multiplie les actions (lettre ouverte au Premier Ministre, rencontres avec des élus locaux, envoi d'un communiqué de presse...) afin d'alerter le gouvernement et l'opinion publique sur la menace qui pèse sur la profession.

Devant l'immobilisme rencontré et l'échéance du 3 mai qui se rapproche, Didier Mangel a décidé d'entamer, la semaine prochaine, une grève de la faim.

En bref...

Le collectif EPS

Le collectif EPS (Entreprises de Portage Salarial) regroupe 92 entreprises connues et reconnues des principaux acteurs, notamment étatiques et institutionnels, du marché de l'emploi.

Ce collectif pèse plus de 250 millions d'euros de chiffres d'affaires et plus de 16 000 emplois.
Plus d'infos : www.collectif-eps.fr

Le portage salarial

Le porté est autonome, cadre ou non cadre, dans les métiers de consulting ou manuels, il prospecte ses clients, organise ses missions, décide du montant de la facturation. Mais plutôt que de vendre sa prestation directement à son client, il fait appel à une société de portage qui va transformer ses honoraires en salaire (bulletin de paie), lui ouvrant droit ainsi à une protection sociale tout en sécurisant son client d'une structure solide, à un accompagnement administratif comptable et juridique, en se déchargeant des risques d'impayés...